

## Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture ;

## ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: La commune de RIBEAUVILLE est située en zone de sismicité faible (zone 2). La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) approuvé,

Ce document est consultable :

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : http://www.aisne.gouv.fr

<u>Article 2</u>: L'obligation d'information découlant de la nouvelle délimitation des zones de sismicité du territoire français défini par le décret du 22 octobre 2010 est applicable à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

<u>Article 3</u>: Le Directeur de Cabinet de la préfecture, la Sous-Préfète de Vervins, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le **2 1 AVR.** ? !!! Pour le Préfet et par délégation, Le sous-préfet, Directeur de Cabinet,

Myriam GARCIA



## Commune de RIBEAUVILLE

## Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral n°	du <b>21</b>	AVR. 2011	Mis à jour le		
2. Situation de la commune au regard	l d'un ou plusieurs	plans de préventio	n de risques naturel	s prévisibles l'PI	PRn I
La commune est située dans				oul	non X
	date.		aléa		
Les documents de référence	sont ;			Consultable sui	r Internet
			State and the state of the stat		
3. Situation de la commune au regard La commune est située dans	randiku engakat ang kutan		echnologiques   PP	R1  oul_	non X
	date	KENT SET ZZOSNIKU NISTO ZOSNODNIKO SE U ODYĆ NOSIGIJEDOM I OD	effet		
Les documents de référence	sont:			Consultable su	ur Internet
4. Situation de la commune au re en application des articles R 563-4 et		ala Trabulli beratulan Ka			
			Moyenne Modéré		Très faible
La commune est située dans une	e zone de sismicité.	zone 5	one 4 zone 3.	zone 2 X	Zone 1
	pie	èces jointes			
5. Carlographie					
extraits de documents ou de dossiers perm - le Dossier Dé	ettant la localisation des partemental des	arkikatikhtiai.		c	
		- "			
6. Arrêtés portant ou ayant porté			KANDAL DE STELLE ST	A RECEDENCE OF A CONTRACT OF THE PARTY OF TH	A TANKS OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF THE
La liste actualisée des arrêtés est consult	apie sur le site portall	www.prim.net dan	ia inplidhe (( Wa cou	nmune tace aux ri	sques »

Date